

RÈGLEMENT INTERIEUR

PRAHECQ :



LE SPACEGAME

lespacegame@scpc.fr - 07 66 85 64 81



Le Spacegame est ouvert, sous forme d'accueil de loisirs sans hébergement, à tous les jeunes collégiens âgés de **11 à 14 ans** s'étant acquittés de leur cotisation.

Le Spacegame est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets. L'accès doit se faire sans discrimination. **Toute cohabitation dans ce lieu collectif doit se faire dans le respect de l'autre et la tolérance. Il est régi par ce règlement intérieur, garantissant contre toutes formes de violence psychologique, physique ou morale.**

C'est dans cet état d'esprit que le projet de vie du Spacegame est mis en place. Le fonctionnement du Spacegame doit s'organiser pour les jeunes et par les jeunes, dans le respect des règles établies, sous l'autorité des animateurs, supervisés par le Syndicat de Communes Plaine de Courance.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur et aux abords de l'espace.

Article 1 : Objet.

Le Spacegame est un lieu ouvert *à tous les jeunes collégiens* de 11 à 14 ans.

Aucune ségrégation, quelle qu'elle soit, n'est admise au sein du local : ségrégation de couleur, de peau, de niveau d'étude, d'appartenance à un groupe, d'appartenance à une catégorie sociale, etc...

Il définit un projet qui favorise l'intégration des jeunes dans l'espace intercommunal.

Le Spacegame a pour but :

- D'intégrer les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs
- De permettre aux jeunes d'être acteurs dans l'animation de la vie locale, culturelle et sportive
- De créer les liens entre les jeunes et les partenaires sociaux
- De revaloriser l'image des jeunes
- De centraliser les demandes des jeunes
- De faciliter l'accès des jeunes à l'information
- De répondre aux difficultés des jeunes
- De favoriser la médiation et la reconnaissance entre les générations

Article 2 : Les horaires d'ouvertures.

Les horaires d'ouvertures du Spacegame sont définis comme suit :

Horaires pendant la période scolaire : 12h15* ou 13H30 -18H00

***Possibilité de déjeuner** (car pas de repas au collège) **sur inscription** 8 jours avant
(prix du repas facturé par le Foyer Logement)

Accueil libre à partir de 13h30

Horaires pendant les vacances scolaires : 12h* ou 13h30 -18H00 + 1 soirée possible jusqu'à 22h

***Possibilité de déjeuner dès 12h30 sur inscription**

Pour les inscrits au repas, un transport est mis en place entre 11h45 et 12h30.

Accueil pour activité à 13h30

Transport à partir de 18h00 sur les communes

Les horaires peuvent être modifiés en fonction des habitudes de fréquentation des utilisateurs, des contraintes de fonctionnement, ou à la demande des adhérents. Des ouvertures ponctuelles et/ou particulières peuvent être mises en place à la demande des adhérents en fonction des disponibilités des animateurs (organisation de soirées et sorties).

Les horaires définis doivent être respectés.

Article 3 : locaux et matériel.

Le SpaceGame se situe à la Maison Pour Tous -Rue du petit logis - 79230 Prahecq

Celui-ci est composé de différents espaces aménagés par thématique (coin jeux vidéo, baby-foot, coin détente ...)

Du matériel (baby, billard, jeu de fléchettes, tables, fauteuils, télé; enceinte, etc) est mis à disposition des adhérents sans contrepartie financière. Celui-ci ne doit pas faire l'objet de dégradation, et ne doit pas faire l'objet de monopolisation.

Article 4 : Le fonctionnement et inscription

Le projet de vie du Spacegame ne se fera pas sans les jeunes. Ces derniers doivent être acteurs de son fonctionnement, dans les animations ponctuelles ou permanentes, pour les sorties, les séjours, etc...

L'inscription sous forme d'adhésion est obligatoire et nécessite de remplir les documents suivants

- ◆ La fiche sanitaire et la copie des vaccins à jour
- ◆ La fiche de renseignement
- ◆ Le bulletin d'inscription
- ◆ L'attestation d'assurance de responsabilité civile

Par ces documents, le jeune s'engage à respecter les règles de vie du Spacegame établi avec le groupe et les animateurs. Ceux-ci doivent être signés par les parents et le jeune.

Le transport

Les minibus sont mis à disposition comme moyens de transport pour les sorties durant les heures d'ouverture du Spacegame et pour effectuer les ramassages midi et soir.

Une autorisation parentale concernant l'utilisation de ces moyens de transport est demandée aux parents des adhérents mineurs et stipulée sur la fiche de renseignement du jeune.

Article 6 : Les adhésions et modalités financières

▣ L'adhésion Annuelle

Une adhésion pour l'année civile est demandée à chaque utilisateur. Celle-ci permet l'utilisation du matériel mis à disposition, ainsi que la participation aux différentes activités.

À partir du 1^{er} septembre 2024, les tarifs sont déterminés en fonction des quotients familiaux (QF) :

CAF - MSA	SCPC
QF 1 (inférieur à 550 €)	5€
QF 2 (551 à 770 €)	6€
QF 3 (771 à 990 €)	8€
QF 4 (991 à 1 130 €)	10€
QF 5 (1 131 à 1 350 €)	12,50€
QF 6 (supérieur à 1 351€)	15€
Autres régimes	15€
Hors SCPC	20€

L'adhésion ne sera prise en compte qu'une fois la cotisation effectuée et le présent règlement signé.

Tous les paiements se font après facturation du trésor public.

▮ Les activités et sorties

À partir du 1^{er} juillet 2024, la participation financière demandée aux familles pour les sorties est de :

- 60 % du montant de la sortie pour les habitants du territoire du Syndicat de Communes Plaine de Courance
- 100 % pour les habitants hors territoire

▮ Déjeuner

Les adhérents ont la possibilité de déjeuner durant les vacances et le mercredi à la cantine avec les animateurs. Pour cela, l'inscription est obligatoire et le nombre de places est limité. Le prix du repas facturé aux familles est celui facturé par l'EHPAD de Prahecq au Syndicat de Communes Plaine de Courance, 4,41€ actualisé en avril 2024.

▮ Repas soirée

Lors des soirées organisées par le Spacegame, les jeunes ont la possibilité de dîner sur site. Une partie des achats pour ce dîner est prise en charge par le Syndicat de Communes Plaine de Courance.

Une participation au repas de :

- 5€/jeune est demandé aux familles pour les habitants du territoire du Syndicat de Communes Plaine de Courance
- 7€/jeune pour les habitants hors territoire

Les tarifs présentés ci-dessus pourront être réévalués chaque année par le Syndicat de Communes Plaine de Courance. Ils sont disponibles sur le site internet.

Pour toutes les prestations citées au-dessus, une facture émise par le Syndicat de Communes Plaine de Courance sera envoyée aux familles. Celle-ci sera à payer à l'ordre du Trésor public.

Article 7: Assurances

Les organisateurs de l'accueil, comme l'exploitant des locaux où cet accueil se déroule, ont souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de leur responsabilité civile, ainsi que celles de leurs préposés et des participants aux activités qu'ils proposent. Les assurés sont tiers entre eux.

Article 8 : La consommation de tabac, d'alcool et de produits stupéfiants

La cigarette ainsi que la cigarette électronique est interdite dans le local, les différentes salles mises à disposition, et aux alentours du local.

Le Code pénal interdit toute consommation de produits stupéfiants.

Tout produit stupéfiant est donc interdit dans les locaux, ainsi qu'aux alentours de la structure.

Article 9 : Les sanctions.

En fonction des actes de non-respect des règles de vie du Spacegame, les sanctions seront décidées après concertation avec les élus, les animateurs et les jeunes.

Pour la casse de matériel, nous demandons aux jeunes de réparer ou rapporter un objet équivalent en état de marche dans la mesure du possible (ex : balle de ping-pong, ballon, jeux de cartes...)

En cas d'annulation de dernière minute sans certificat médical,

En cas d'enfreinte à l'article 8 les parents du jeune seront prévenus immédiatement.

Fait le _____ à _____

Signatures (précédées de la mention "lu et approuvé")

L'adhérent,

Les parents,

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e), Mme-Mr (NOM-Prénom)

atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du Spacegame et autorise mon enfant (NOM-Prénom)

- à adhérer au Spacegame
- à participer à toutes les activités organisées par le Spacegame
sauf :
- à utiliser les moyens de transport proposés par le Spacegame

J'autorise mon enfant à partir seul du Spacegame SANS ANIMATEUR

Oui Non

J'autorise mon enfant à partir du Spacegame avant 18h

Oui Non

J'autorise les animateurs à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions médicales) rendues nécessaires par l'état de mon enfant sur demande d'un médecin.

Oui Non

Adresse :

Date de naissance du jeune :

Numéro de tel. : Domicile :

Parents :

Jeune :

Adresse Mail :

Fait le à

Signature du tuteur légal :